

## DELIBERATION

### CFVU-035-2015

Vu le code de l' ducation, notamment ses articles L.123-1   L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;  
Vu la loi n 2013-660 du 22 juillet 2013 relative   l'enseignement sup rieur et   la recherche, notamment son article 116 ;  
Vu le d cret 71-871 du 25 octobre 1971 portant cr ation de l'Universit  d'Angers ;  
Vu le code des statuts et r glements de l'Universit  d'Angers,  
Vu les convocations envoy es aux membres du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire le 24 juin 2015.

**Objet de la d lib ration :** Modification de contr le de connaissances des DU ISSBA

**La commission de la formation et de la vie universitaire r unie le 29 juin 2015 en formation pl ni re, le quorum  tant atteint, arr te :**

La modification de contr le de connaissances des DU ISSBA est approuv e.

Cette d cision a  t  adopt e avec 27 voix pour et 3 voix contre.

**A Angers, le 30 juin 2015**

**Jean-Paul SAINT-ANDRE**

*Le Pr sident de l'Universit  d'Angers*



La pr sente d cision est ex cutoire imm diatement ou apr s transmission au Rectorat si elle rev t un caract re r glementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif pr alable aupr s du Pr sident de l'Universit  dans un d lai de deux mois   compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une d cision   caract re r glementaire. Conform ment aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite cons cutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite d cision pourra faire l'objet d'un recours aupr s du tribunal administratif de Nantes dans le d lai de deux mois. Pass  ce d lai, elle sera reconnue d finitive.

Affich  le : **6 juillet 2015**

**FICHE de modifications de contr le de connaissances**

UFR/D partement : ISSBA

 Avis favorable du Conseil d'UFR  
du : 21 mai 2015

Passage au CEVU du : 4 mai 2015

Rentr e universitaire: 2015 2016

Formation concern e : DU MOaSiS

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	x
Modification de r�partition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/cr�ation d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'�preuve (oral/�crit, CC et ET....)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financi�re oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/></i> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Cr�ation d'UE	<input type="checkbox"/>


**D tail de la modification   compl ter en dessous selon l'item**

ITEM	2014/2015	2015/2016
Volume horaire	176 h r�parties sur 22 journ�es de 8 h + 120 h de projet dont 2 journ�es communes avec le DU SSIS	180 h r�parties sur 24 journ�es de 7 h 30 + 120 h de projet dont 3 journ�es communes avec le DU SSIS (Int�gration d'une journ�e sur l'archivage �lectronique), et ajout d'une journ�e sur la mise en �uvre d'un DPI

Avis et remarques  ventuelles du CEVU :

**FICHE de modifications de contrôle de connaissances**

UFR/Département : ISSBA

Avis favorable du Conseil d'UFR  
du : 21 mai 2015

Passage au CEVU du : 21 mai 2015

Rentrée universitaire: 2015 2016

Formation concernée : DU SSIS

Nature de la modification (cocher la case)

Changement de coefficient	<input type="checkbox"/>
Changement de volume horaire	<input checked="" type="checkbox"/>
Modification de répartition des UE dans les enseignements	<input type="checkbox"/>
Changement d'ECTS	<input type="checkbox"/>
Modification/création d'UEL dans le cycle L	<input type="checkbox"/>
Changement de nature de l'épreuve (oral/écrit, CC et ET...)	<input type="checkbox"/>
Mise en place de parcours	<input type="checkbox"/>
<i>Incidence financière</i> oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> <i>(joindre un argumentaire)</i>	
Création d'UE	<input type="checkbox"/>



Détail de la modification à compléter en dessous selon l'item

ITEM	2014/2015	2015/2016
Volume horaire	184 h réparties sur 23 journées de 8 h + 120 h de projet dont 2 journées communes avec le DU MOaSIS	180 h réparties sur 24 journées de 7 h 30 + 120 h de projet dont 3 journées communes avec le DU MOaSIS Intégration d'une journée sur l'archivage électronique

Avis et remarques éventuelles du CEVU :